

ETRE AUTONOME POUR LA VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE DES ENJUS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE (V.G.P.)

Objectifs de la formation

Obtention de l'Attestation de Formation à la Vérification Générale Périodique (V.G.P.) des matériels de levage de l'exploitation. Etre capable de comprendre le cadre et les enjeux. Etre capable de réaliser la procédure d'exécution des contrôles V.G.P.

Enjeux

Cette formation fait suite aux arrêtés du 1er et 2 avril 2004, étendant l'obligation de vérification des engins et accessoires de levage aux agriculteurs employeurs ou non de main d'œuvre. Ce contrôle par un tiers ayant un coût entre 150 € et 250 € /an, il n'est pas toujours fait et fait peser un risque aux agriculteurs en cas d'accident de eux-mêmes ou les salariés. Cette formation a pour but de devenir autonome pour gagner en sécurité !

Pré-requis

aucun pré-requis nécessaire

Déroulé

Matin : Introduction V.G.P. : Objet, Champ d'application, Modalités de réalisation.

Articulation réglementaire : Code du travail, arrêtés, circulaires, instructions...

Transposition des points réglementaires au niveau de l'exploitation.

Analyse du guide de réalisation de VGP, les procédures de réalisation, les points à examiner, le rapport de vérification.

Prise en compte de cas particuliers évoqués par les stagiaires

Après-midi : Réalisation de « V.G.P. » pédagogique sur une exploitation

Vérifications préliminaires (présence d'une notice, certificat de conformité, livret de maintenance, état de propreté...).

Les contrôles visuels réalisés sur les engins de levage (châssis, pneus, états des cardans, contrôle des niveaux, poste de conduite, bras de charge...),

Les essais en dynamique (commandes, freinage, éclairage, fonctionnement du bras)

Les essais statiques (essai de maintien de la charge).

Dates, lieux et intervenants

29 oct 2018

09:30 - 17:00 (7hrs)

A définir

01

Bernard Chonier, formateur agréé CFPPA La Barotte - Haute Côte d'Or

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADDEAR de l'Ain, 2 Bd Irène Joliot Curie, 01000 Bourg-en-Bresse.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 19/10/2018

Tarifs

Adhérent 100€

Non adhérent 110€

Plus de renseignements

Claudine Pitiot-Bêche (responsable de stage)

adear01@orange.fr

Addear de l'Ain

2 bd Irène Joliot Curie

01000 Bourg-en-Bresse